

LIVRET D'ACCUEIL

1 LA MAISON DE LA CERAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit est un équipement de service public pluriel, constitué d'un pôle grand public et d'un pôle professionnel.

Le pôle grand public a pour finalité de développer la diffusion, la médiation et de participer au développement social, culturel et économique du Pays de Dieulefit. Il dispose d'un espace de présentation de l'histoire potière de Dieulefit, un espace d'expositions temporaires, une offre d'actions pédagogiques à destination des scolaires et des groupes, une offre d'activités de loisirs en cours réguliers sur l'année ou en stage durant les vacances, un espace-boutique.

Le pôle professionnel, organisme de formation déclaré auprès du préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes sous le numéro 82 26 01641 26, propose des formations dans le domaine de la céramique, visant le développement des compétences, telles que définies par les articles de la sixième partie du Code du Travail.

2 HISTORIQUE

Sous l'impulsion de la municipalité et avec le concours des céramistes et potiers du territoire, la Maison de la Terre est créée en 1994, à Dieulefit. Elle se structure autour d'une association loi 1901.

La promotion de la céramique ancienne et contemporaine, la formation professionnelle et l'animation sont ses premières missions.

Puis, le 26 juillet 2007, la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit, crée la Régie Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit.

Les missions qui lui sont confiées sont les suivantes :

- Conserver, enrichir et mettre en valeur le patrimoine local hérité d'une tradition potière toujours vivante
- Préserver et développer les connaissances et les savoir-faire techniques
- Former aux métiers de la céramique
- Impulser des recherches techniques et plastiques
- Encourager, aider et promouvoir la création
- Contribuer à la relance économique de l'activité céramique
- Susciter l'intérêt du grand public et des créateurs pour le travail de la terre

- Être un équipement mixte de service, d'échanges et d'actions innovantes qui soient autant de produits d'appel pour l'économie touristique du territoire.

Dès 1994, une collaboration active s'initie entre les céramistes rhônalpins de l'association D'argiles, aidés par la Chambre de Métiers de Vienne et l'équipe de direction de la Maison de la Terre, pour mettre sur pied une formation « telle que nous en aurions rêvé pour nous », dira JJ Dubernard, potier à Roussillon (38), président de D'Argiles à l'époque. La première session de formation débute en 1997. Un lien constant est déjà présent avec les professionnels, à travers le dispositif Tuteur et dans des ateliers d'accueil.

3 LES FORMATIONS A LA MAISON DE LA CERAMIQUE

3.1 LES FORMATIONS

Le pôle professionnel propose et organise un ensemble de formations, à l'attention de différents publics :

- La formation « CERAMISTE », certifiante à niveau 5 (1918h), est ouverte à un public de demandeurs d'emploi, porteur d'un projet professionnel. Son objectif est de permettre l'installation ou la reprise d'un atelier, au terme du parcours de formation.
- Des stages de formation de courte durée (28/100h), à l'attention des professionnels, sur des thématiques en lien avec des problématiques d'atelier qui permettent de gagner en expertise ou d'ouvrir sa pratique. Il est possible d'obtenir une prise en charge de la formation par OPCO ou France Travail ou de l'autofinancer.
- La formation « CAP TOURNAGE SUR CERAMIQUE » (1200h) qui prépare les 10 stagiaires au passage du CAP correspondant, en candidat libre.
- Le titre de « CERAMISTE » est accessible par la voie de la VAE, dans son intégralité ou par bloc de compétences

Renseignements :

Des renseignements détaillés sur notre offre de formation sont disponibles sur notre site : <https://www.maisondelaceramique.fr/formation/>

Muriel ROCQUES – Assistante de formation- 04 75 50 50 85
assistanteformation@maisondelaceramique.fr

Marion BOISJEOL - Responsable de la formation - 04 75 50 50 84
formation@maisondelaceramique.fr

3.2 LES FORMATEURS

Les formateurs dans le domaine céramique sont des céramistes en activité, reconnus pour la qualité de leur expertise dans le milieu céramique ou par leurs pairs. Des formateurs spécialisés dans le domaine de la commercialisation et de la gestion forment à ces matières spécifiques.

Pour assurer une qualité de travail, le Chef d'atelier et le coordinateur logistique gère le matériel et les matières premières présents dans les ateliers, en lien avec les formateurs.

3.3 REFERENT HANDICAP

La céramique est un métier qui peut être accessible aux personnes en situation de handicap, c'est pourquoi nous adhérons à la démarche inclusive de la Région Auvergne Rhône Alpes. Pour l'ensemble de ses actions de formation, la Maison de la Céramique est attentive :

- A l'accueil des personnes en situation de handicap
- A l'accessibilité de l'organisme
- A la pédagogie adaptée à la situation de handicap
- Au lien organisme de formation – lieux de stage
- Au suivi des parcours de formation



Notre Référente H+ : Marion BOISJEOL, Responsable de formation - 04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98 - mail : formation@maisondelaceramique.fr

3.4 LES EQUIPEMENTS

La Maison de la Céramique met à disposition de ses stagiaires un ensemble de locaux, de matériel et de matériaux lui permettant la réalisation complète de ses pièces et un équipement pour sa vie quotidienne.

Les ateliers

2 ateliers de pratique - 179 m2

11 postes de travail équipés de tables, tabouret, étagères de rangement

11 tours,

1 crouteuse, 1 extrudeuse

1 plan de travail et de recyclage des argiles,

2 éviers équipés de filtrage et récupération des matières toxiques pour recyclage

Cave et lieux de stockage

Matériel, matériaux et outils nécessaires aux stagiaires pour l'exécution de leurs travaux de la phase de création (matériel de dessin : crayons, pinceaux, encres, papiers...) à la phase de réalisation (argiles, matières premières, petit outillage...).

2 salles des fours - 66 m2

2 postes de cuisson : 4 fours électriques, 3 gaz fours, tous équipés de leur matériel d'enfournement

1 cabine d'émaillage

1 atelier - 63m2 pouvant accueillir 11 personnes pour les matières théoriques ou réclamant un lieu hors poussière

6 tables de travail, tabourets, tableau,

2 postes informatiques, équipés (imprimante, téléphone...)

1 atelier, hors les murs (pour 2023/2024) - 90m² pouvant accueillir 10 personnes pour l'apprentissage du tournage ainsi qu'une annexe pour les cours théoriques
10 tours, 1 four, les matières céramiques permettant la finition du travail
Tables de travail, tabourets, tableau

Le Chef d'atelier, le coordinateur logistique et le formateur en charge du module de formation en cours en sont les référents.

La cuisine, etc....

Equipée, la cuisine permet de réchauffer et consommer ses repas sur place.

Une machine à laver le linge permet l'entretien des tenues de travail.

Des sanitaires (3 wc dont un dédié PSH, 2 douches dont une dédiée PSH) et des vestiaires complètent cet équipement.

La cuisine est gérée et entretenue par les stagiaires.

La personne en charge de l'entretien en est la référente

La bibliothèque

La bibliothèque dispose actuellement de plus de 600 ouvrages spécialisés : documentaire, technique, historique, écrits philosophiques,

Les stagiaires inscrits aux formations peuvent disposer du fond, sur demande du formateur, en consultation libre ou en emprunt.

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi, de 10h30 à 11h30 ou sur demande du formateur.

Marion BOISJEOL et Muriel ROCQUES en sont les référentes

L'ensemble des équipements est ouvert aux stagiaires, aux horaires des formations.

Pour plus de détail sur les règles d'usages, se reporter au règlement intérieur et règlement d'usager.

4 GOUVERNANCE / INSTANCES / PARTENAIRES

Le Conseil d'administration est l'instance délibérante et décisionnelle de la Maison de la Céramique. Sa composition et ses missions sont fixées dans les statuts. Il se réunit au moins trois fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Régie l'exige, sur convocation du Président, qui arrête l'ordre du jour de la réunion.

Il est composé d'élus du Conseil Communautaire, d'un représentant de l'Office du Tourisme et de représentants des Ateliers d'Art de France, du Collectif National des Céramistes et d'associations locales de céramistes professionnels.

4.1 LE CONSEIL DE FORMATION

Le Conseil de la formation a spécifiquement en charge la mise en œuvre de la formation « CERAMISTE ».

Le Conseil se réunit 3 à 5 fois par an. Il se compose de représentants du CA, de représentants des partenaires de la formation, de la Directrice et de la Responsable de formation.

4.2 LE CONSEIL PEDAGOGIQUE

Lieu de réflexion et de concertation autour de l'organisation pédagogique et du suivi des stagiaires, ce Conseil organise et applique les dispositions du Conseil de la formation, sur les points qui le concerne.

Il se réunit 3 fois par an, se compose des intervenants de la formation qui peuvent s'investir dans cette dynamique d'action et de réflexion, du chef d'atelier et du Responsable de formation.

4.3 LES PARTENAIRES/ LE RÉSEAU DE LA FORMATION

Nous sommes membres de la Commission sociale formation des Ateliers d'Art de France et de l'association D'Argiles, potiers en Rhône Alpes.

Les Ateliers d'Art de France soutiennent nos formations. L'association D'Argiles est partenaire de la formation.

5 LE PERSONNEL

Direction : Nadège LOCATELLI

Accueil et administration : Gaële REMORDS

Technique et administratif : Delphine PETIT

Responsable des formations, référente H+, accompagnatrice VAE pour le titre de « CERAMISTE » : Marion BOISJEOL

Assistante de formation : Muriel ROCQUES

Charte informatique, en bref

Un poste informatique est dédié aux stagiaires des formations.

De là ou par leur propre équipement, ils peuvent accéder au réseau internet pour toutes les recherches concernant leur travail, leurs stages, etc... et les besoins de leur vie privée : démarches auprès d'organismes sociaux, suivi de leur dossier de rémunération, par exemple.

Il est rappelé aux stagiaires que l'accès au terminal de la MDC étant libre et sans mot de passe, les informations mémorisées sur ce terminal sont accessibles à tous.

Il est donc recommandé d'être vigilant sur la qualité de ces informations.

Afin que le système informatique de la Maison de la Céramique ne soit pas endommagé par des manipulations malencontreuses, les stagiaires n'ont pas accès à cette partie du réseau informatique.

Les stagiaires ne sont évidemment pas autorisés à télécharger des logiciels piratés sur le matériel de la MDC.

Venir, se transporter

Nous nous situons dans la Drôme, à 28 km à l'est de Montélimar et de Valréas (nord-ouest). De multiples solutions existent, elles sont disponibles sur le site de la Mairie de Dieulefit , à

la page : <https://www.mairie-dieulefit.fr/decouvrir-dieulefit/venir-a-dieulefit>

+ Nos coordonnées GPS

| type | latitude | longitude |
|------|--------------------------|----------------------|
| DD | 44.52341 | 5.06425 |
| DMS | N 44° 31' 24.276" | E 5° 3' 51.3" |

Accès

Un parking gratuit se situe devant le bâtiment, complété d'une place H

Services/soins/secours

Mairie

Rue Justin Jouve - 04.75.46.96.80 - <https://www.mairie-dieulefit.fr/>

Office du Tourisme - place Abbé Magnet – 04 75 46 42 49- <https://www.dieulefit-tourisme.com/>

Soins

Groupe médical - Quai Roger Morin – 04 75 46 43 34

Pharmacies - 04 75 46 42 87 / 04 75 46 40 11

Dentistes - 04 75 46 45 78

Secours : que faire en cas de

Petites blessures : la trousse de secours, accessible dans la cuisine, contient de quoi soigner les blessures superficielles.

Incendie : des extincteurs adaptés sont à disposition dans l'établissement. Si la situation dépasse une échelle d'intervention simple, appeler les secours et se conformer au plan d'évacuation affiché dans l'établissement

Situations graves nécessitant une intervention extérieure urgente :

Un téléphone fixe est en libre accès dans l'atelier 2. Pas de n° ou de code de sortie

Numéro d'urgence européen : 112

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Centre hospitalier de Montélimar : 04 75 53 40 00

Centre des grands brûlés, Lyon : 04 78 61 89 50

Centre anti poisson, Lyon : 04 72 11 69 11
Urgence mains : 0 825 00 22 21

Pour des situations sans rapport avec les formations se déroulant dans les locaux mais pouvant affectées les stagiaires, un panneau récapitulatif des contacts des centres compétents se trouve dans le couloir menant à la cuisine.

Hébergement de courte durée - Office de tourisme

<file:///C:/Users/UTILIS~1/AppData/Local/Temp/guide-touristique-dieulefit-bourdeaux-2021.pdf>

Hébergement de longue durée - Se renseigner auprès de la MDC

Un guide des céramistes du territoire

<file:///C:/Users/UTILIS~1/AppData/Local/Temp/guide-des-potiers-du-pays-de-dieulefit-bourdeaux.pdf>